



NOTE RGPD

Groupe Paye Expert Solutions

Siège Social : 61 avenue le Nôtre, 59650 Villeneuve d'Ascq
Tél: 03.20.65.56.42 - Fax : 03.20.02.78.19

SOMMAIRE

Le Groupe Paye Expert Solutions vous informe

:

1

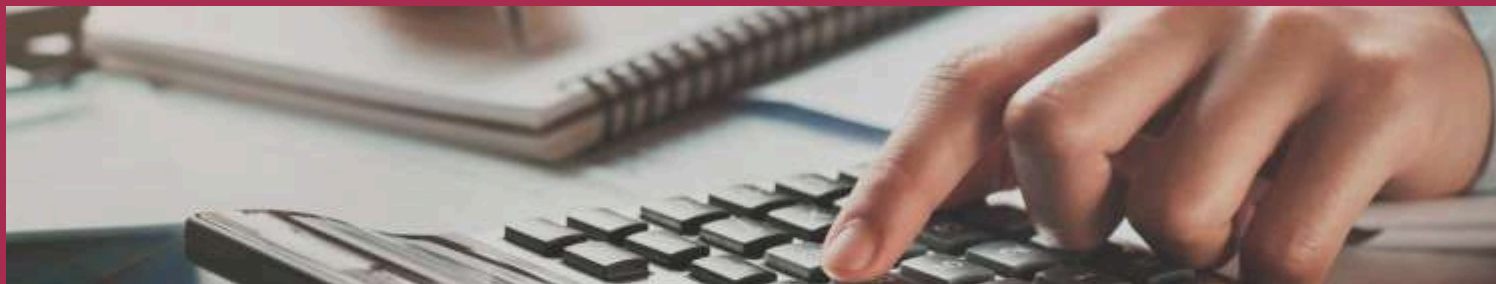
Le respect de la norme RGPD en paie : on vous guide

2

Norme RGPD non respectée, quelles sont les risques ?

3

Quelles solutions ?



I - Le respect de la norme RGPD en paie : on vous guide

Découvrez comment le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) impacte la gestion des données personnelles au sein de votre entreprise dans le domaine de la paie !

→ Le RGPD, c'est quoi ?

Depuis son entrée en vigueur le 25 mai 2018, le RGPD représente une norme incontournable dans le monde de la gestion des données personnelles. Son objectif est de fournir un cadre strict pour le traitement de ces données au sein de l'Union Européenne.



→ Employeurs, vous êtes concernés !

Pour les employeurs, le RGPD revêt une importance capitale. Toutes les entreprises manipulent des données permettant d'identifier des individus, ce qui signifie que la protection de ces données est non seulement une obligation légale, mais aussi une priorité essentielle pour renforcer la confiance avec les salariés.



→ **Quelles sont ces données ?**

Dans le domaine de la paie, le respect du RGPD prend une dimension particulière. Les informations présentes dans les bulletins de salaire, telles que l'identité du salarié, son adresse, son numéro de sécurité sociale, etc., sont des données sensibles qui nécessitent une manipulation soignée.

→ **Respect du RGPD et bulletin de paie :**

Sensibiliser les salariés à l'importance du respect du RGPD est indispensable, tant pour respecter la loi que pour protéger leurs propres données. La mise en place d'un coffre-fort numérique pour le stockage des bulletins de paie dématérialisés peut être une solution efficace. Chaque salarié disposera ainsi d'un espace personnel sécurisé, éliminant le besoin d'imprimer et d'envoyer les bulletins de salaire par voie postale. Il est également essentiel d'informer clairement les salariés sur la politique de l'entreprise en matière de gestion des données personnelles et de respect du RGPD, notamment en ce qui concerne la paie. Cette transparence favorisera la confiance et le respect mutuel au sein de l'organisation.



II - Norme RGPD non respectée, quelles sont les risques ?

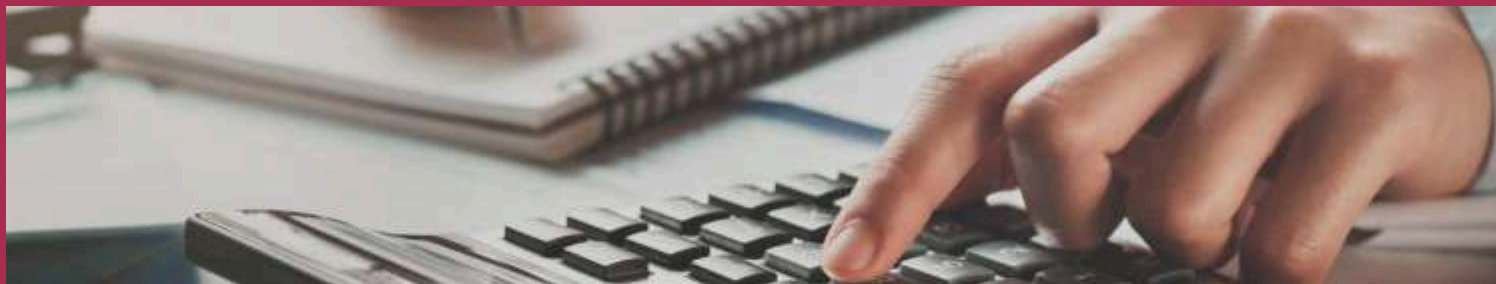
Découvrez les conséquences du non-respect du RGPD en matière de paie et comment les éviter !

→ Conséquences en cas de non-respect du RGPD en paie :

- **Amendes administratives** : Les autorités de contrôle ont le pouvoir d'infliger des amendes pouvant atteindre jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise, selon le montant le plus élevé. Ces sanctions sont régies par l'article 83 du RGPD.

• **Réparations et indemnités** : Les individus dont les données personnelles ont été compromises ont le droit de réclamer des réparations pour tout préjudice subi. Cela peut inclure des indemnités pour des dommages matériels ou moraux résultant de la violation. Ces réparations sont régies par l'article 82 du RGPD.

- **Sanctions administratives supplémentaires** : En plus des amendes, les autorités de contrôle compétentes peuvent prendre d'autres mesures correctives, telles que des ordonnances de cessation ou des restrictions sur le traitement des données, pour assurer la conformité future. Ces sanctions sont régies par l'article 58 du RGPD.



III - Quelles solutions ?

Le **coffre-fort électronique Edoc** est un outil précieux pour les entreprises soucieuses de respecter la norme RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Voici comment il contribue à garantir la conformité au RGPD :

- **Stockage sécurisé des documents** : Le coffre-fort électronique Edoc permet de stocker de manière sécurisée les documents sensibles, tels que les bulletins de paie, les contrats de travail et autres documents liés à la paie. En utilisant ce système, les entreprises peuvent éviter les risques liés au stockage physique de documents et garantir que les données sont protégées contre tout accès non autorisé.
- **Contrôle d'accès et authentification** : Le coffre-fort électronique Edoc offre des fonctionnalités avancées de contrôle d'accès et d'authentification, ce qui signifie que seules les personnes autorisées peuvent accéder aux documents stockés. Cela garantit que les données confidentielles ne sont accessibles qu'aux personnes ayant les droits appropriés, ce qui est conforme aux exigences du RGPD en matière de protection des données.
- **Suivi des accès et des activités** : Edoc permet de suivre les accès et les activités des utilisateurs, ce qui permet aux entreprises de garder une trace de qui a consulté ou modifié quels documents et quand. Cette fonctionnalité est essentielle pour répondre aux exigences de responsabilité et de transparence du RGPD.
- **Cryptage des données** : Toutes les données stockées dans le coffre-fort électronique Edoc sont cryptées, ce qui signifie qu'elles sont protégées contre les tentatives de piratage ou d'accès non autorisés. Le cryptage des données est une mesure de sécurité essentielle pour garantir la confidentialité et l'intégrité des informations, conformément aux principes du RGPD.
- **Gain de temps** : Plus d'enveloppes et de timbres, les bulletins peuvent être transmis sur Edoc en quelques clics.

En résumé, le **coffre-fort électronique Edoc** est un outil efficace pour aider les entreprises à respecter la norme RGPD en assurant le stockage sécurisé, le contrôle d'accès, le suivi des activités et le cryptage des données. En utilisant cet outil, les entreprises peuvent renforcer leur conformité au RGPD et protéger efficacement les données sensibles de leurs employés.